

ARRONDISSEMENT  
GRENOBLE

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération  
n°6 du 12/01/2009

Séance du lundi 19 juillet à 18 heures 30

Date de convocation :  
13 juillet 2010

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Objet : convention  
d'occupation temporaire –  
terrain de beach-volley

Votants : 47

Vote pour : 47

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, O. LEROUX, P. LEVASSEUR (départ à 22h puis pouvoir à G. GIRAUD), J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, Y. TOSOLINI, P. VOLPI.

Excusés: A. ANDREYON, C. BICH, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JF CLAPPAZ (pouvoir à P. BEGUERY), D. CLOUZEAU-GERMAIN (pouvoir à JM BOUCLANS), L. FERRADOU (pouvoir à C ANGLADE), A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, B. MICHON (pouvoir à F BROTTE), W. MINGUELY, J. MOUSIN (pouvoir à J.DUBUS), P. RAMOUSSE, P. TERNAUX, L. THERY (pouvoir à JP BUART), B. TRIFFE (pouvoir à R. COLLIAT), C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le président rappelle que la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan gère le Centre Nautique Intercommunal destiné en priorité à l'apprentissage de la natation et plus généralement à la découverte et à la pratique du milieu aquatique.

Dans ce but, elle met les bassins du centre à la disposition de plusieurs associations sportives. En 2008, un terrain de beach-volley a été créé en extérieur afin de développer l'attractivité du centre en période estivale.

La Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan a été sollicitée par l'association Crolles Volley-Ball afin de mettre à disposition le terrain de beach-volley du CNI, pour que les adhérents de l'association puissent pratiquer l'été aux créneaux suivants :

- Juin : Tous les lundis et vendredis de 19h à 21h45.
- Juillet-Août : Tous les lundis de 19h à 21h.
- Septembre : Tous les lundis et vendredis de 19h à 21h45.

En contre partie, les membres du club proposent une initiation gratuite aux usagers du CNI les lundis soirs de 19h à 20h45.

Transmis le 05/08/2010  
AR n°038-200018166-20100719-096-DE

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'association « Crolles Volley-Ball » dans les conditions ci-dessus expliquées.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that encloses the letter 'B', with a vertical stroke extending upwards and a horizontal stroke extending to the right.